

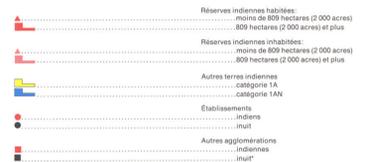

Énergie, Mines et Ressources Canada / **Energy, Mines and Resources Canada**
SÉRIE DES CARTES DE LA BASE DES DONNÉES
DE L'ATLAS NATIONAL. CARTE N° NADM-3F
CANADA-AGGLOMÉRATIONS INDIENNES ET INUIT
QUÉBEC

Les renseignements représentés sur cette carte font partie de la base des données de l'Atlas national du Canada. L'Atlas est un ensemble coordonné de cartes publiées au cours d'un certain nombre d'années qui renferment une base de renseignements géographiques classés selon une série de domaines portant sur l'occupation du Canada. Les cartes sont généralement publiées à l'échelle de 1:7 500 000. Pour répondre aux demandes des usagers qui souhaitent obtenir des renseignements plus détaillés, nous avons mis au point un système à base de données qui sont conservés, pour référence, des minutes d'arc et des coordonnées à 1:2 000 000. Nous publions également, en réponse aux demandes spéciales, des lignes limites de certaines cartes de la base des données. Des produits actualisés seront éventuellement disponibles.

Pour de plus amples renseignements sur les données au dossier ouvert de la base des données de l'Atlas national du Canada, contactez le Directeur adjoint, Recherches géographiques, Division des services de géographie, Direction des levés et de la cartographie, Énergie, Mines et Ressources Canada, Ottawa, Canada, K1A 0G9. Carte créée par la Division des services de géographie, Direction des levés et de la cartographie, Énergie, Mines et Ressources Canada. Imprimée en 1984. Ces cartes sont en vente au Bureau des cartes du Canada, Énergie, Mines et Ressources Canada, Ottawa, ou chez le vendeur le plus près. Presses MCH 4007. Copies of this map are available in English.

© 1984. De l'Atlas National du Canada, Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

AGGLOMÉRATIONS INDIENNES ET INUIT



Réserves indiennes habitées: moins de 800 hectares (2 000 acres) / 809 hectares (2 000 acres) et plus
 Réserves indiennes inhabitées: moins de 800 hectares (2 000 acres) / 809 hectares (2 000 acres) et plus
 Autres terres indiennes: catégorie 1A / catégorie 1AN
 Établissements indiens: indien / inuit
 Autres agglomérations indiennes: indienne / inuite

Il n'y a pas d'autres agglomérations inuit au Québec.

NOTE:
 Il est impossible de faire une déclaration précise sur la situation juridique des terres d'une réserve indienne ou d'un établissement indien en l'absence de données précises. En outre, les limites d'une réserve indienne ou d'un établissement indien ne sont pas toujours conformes à la Loi sur les Indiens et qui a été mise de côté à l'usage et au profit d'une bande indienne. Les réserves indiennes sont administrées suivant les dispositions de la Loi sur les Indiens, S.R.C. 1970.

Depuis la signature des ententes globales sur les revendications foncières concernant l'occupation traditionnelle des terres, l'administration et le contrôle de certaines régions du Québec relevant du gouvernement fédéral. La présente carte montre huit collectivités situées sur des terres de catégorie 1A, définies par la Convention de la Baie James et du Nord québécois, et une collectivité située sur une terre de catégorie 1AN, définies par la Convention du Nord-Est québécois. Toutefois, les limites indiquées sur cette carte ne sont que provisoires, puisque la loi fédérale les concernant n'a pas encore été adoptée. De plus, la carte n'indique pas les autres catégories de terres définies par ces ententes globales.

Les établissements indiens ou inuit, bien que situés sur des terres de la Couronne, ne sont pas assujettis aux dispositions de la Loi sur les Indiens.

Les autres agglomérations indiennes ou inuit représentent des centres distincts peuplés par des autochtones. Aucun renseignement n'est fourni sur les réserves, établissements ou agglomérations situés à l'extérieur du Québec.

Les renseignements concernant les limites des agglomérations indiennes et inuit proviennent de données publiées au 31 janvier 1983. Les informations ayant servi pour qualifier les réserves indiennes habitées et inhabitées sont basées sur des estimations de la population indienne inscrite au 31 décembre 1980. La présente carte a été préparée de concert avec les fonctionnaires des Affaires indiennes et du Nord Canada et ceux de la Division des levés officiels, Direction des levés et de la cartographie, Énergie, Mines et Ressources Canada. Recherche effectuée par J. Loh et R. H. Berthod, Recherches géographiques, Division des services de géographie, Direction des levés et de la cartographie, Énergie, Mines et Ressources Canada. Cartographie sur Cartographie et topographie, Division des services de géographie, Direction des levés et de la cartographie, Énergie, Mines et Ressources Canada.

Source:
 Canada, Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Direction des levés et de la cartographie, Carte du Québec relatif au territoire cartographié, Ottawa.
 Centre des réserves indiennes, Cartographie, 1977-1980, Québec, Ottawa.
 Centre des réserves indiennes, Cartographie, 1977-1980, Québec, Ottawa.
 Canada, Ministère des Affaires indiennes et du Nord, 1976, Inuit Land Use and Occupancy Project, Volume 1-3, Rapport préparé par le Minor Planning Research Unit, en vertu d'un contrat accordé par le Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.
 1972, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.
 Affaires indiennes, Loi 29 novembre 1982, Ententes Régionales Totales (Population by Reserve et 31 décembre 1980), Ottawa.
 Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources, Service de la cartographie, 1983, Le Québec des terres selon la Convention de la Baie James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois.

Le fond de carte est basé sur le plan de coordonnées UTM, 18°N, 18°E, imprimé en 1977 et possédé au 20 décembre par Énergie, Mines et Ressources Canada. Les altitudes sont exprimées en pieds.